



## Conseil d'administration

328<sup>e</sup> session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/INS/7

Section institutionnelle

INS

Date: 7 octobre 2016

Original: anglais

### SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Le travail décent au service du développement durable

#### Objet du document

En réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 326<sup>e</sup> session, le présent document résume les faits nouveaux qui sont intervenus au sein du système des Nations Unies en rapport avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les discussions et les décisions de la Conférence internationale du Travail sur ce sujet et les progrès accomplis quant au lancement du plan de mise en œuvre à l'horizon 2030 du Bureau. Le document conclut que la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais des activités très diverses que mène l'OIT dans le cadre de l'initiative sur l'éradication de la pauvreté est de plus en plus intégrée à la majeure partie des activités de l'OIT et qu'elle nécessitera une collaboration plus étroite avec les Nations Unies et le système multilatéral dans son ensemble. Le présent document doit donc être lu conjointement avec les autres documents présentés au Conseil d'administration concernant l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2018-19; le plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021; le suivi de la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent; l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail et le suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT (voir le projet de décision au paragraphe 22).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Oui.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Oui, notamment pour le programme et budget pour la période 2018-19.

**Suivi nécessaire:** Oui.

**Unité auteur:** Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

**Documents connexes:** GB.328/PFA/1; GB.328/PFA/2; GB.328/INS/5/2; GB.328/INS/3; GB.328/INS/17/2.



## I. Les faits nouveaux

### Discussions et décisions de la Conférence internationale du Travail

1. Le rôle de l'OIT et l'importance accordée au travail décent dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) ont été mis en avant dans les discussions et les décisions de la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2016). La résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent (la résolution de la CIT) adoptée par la Conférence souligne que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ainsi que la résolution elle-même sont appelées à servir de fil conducteur dans la mise en œuvre du Programme 2030. Cette résolution contient de nombreuses références qui concernent directement la mise en œuvre, et elle constitue une plate-forme tripartite solide sur laquelle la contribution de l'OIT au suivi et à l'examen par l'ONU des aspects du Programme 2030 liés au travail décent pourra s'appuyer<sup>1</sup>.
2. La mise en œuvre du Programme 2030 par l'OIT peut être guidée par l'initiative du centenaire de l'OIT sur l'éradication de la pauvreté, qui a fait l'objet du rapport du Directeur général à la Conférence<sup>2</sup>. Comme indiqué dans le document GB.328/INS/17/2, la contribution de l'OIT à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) a reçu un soutien appuyé lors des 291 interventions en plénière, notamment en ce qui concerne l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique<sup>3</sup>. L'accent a été mis sur la nécessité de travailler en partenariat étroit avec le système multilatéral, de manière à optimiser la contribution que peut apporter l'Agenda du travail décent à la réalisation des

<sup>1</sup> La résolution de la CIT a pour objet d'«aider l'OIT et ses Membres à répondre à l'appel urgent à assumer un rôle à part entière et actif en relation avec le Programme 2030» (paragr. 2). Elle invite également l'OIT, entre autres, à: améliorer la collaboration avec les organisations internationales et régionales et d'autres acteurs (paragr. 11); intégrer le travail décent dans les stratégies nationales de développement durable (paragr. 12); élaborer une stratégie visant à promouvoir le travail décent au moyen de partenariats et de politiques cohérentes [...] avec les organisations internationales, régionales et nationales concernées (paragr. 15.6 a)); accorder, dans le cadre de cette stratégie, une attention particulière à la promotion d'une croissance inclusive et du travail décent à l'échelle nationale, en collaboration avec les institutions économiques et financières internationales et régionales (paragr. 15.6 b)); renforcer les capacités de l'OIT et de ses mandants à contribuer à la réalisation du travail décent et des objectifs correspondants du Programme 2030 (paragr. 15.6 c)); favoriser la cohérence des politiques [...] en facilitant la participation des mandants tripartites à des stratégies nationales de développement durable et à des cadres de planification des Nations Unies connexes (paragr. 15.6 d)); conduire ou établir des alliances liées à l'ODD 8 et à d'autres objectifs du Programme 2030 portant sur le travail décent (paragr. 15.6 e)); participer au cadre de suivi et d'examen du Programme 2030 par l'intermédiaire de contributions relatives aux tendances et indicateurs du travail décent pour l'élaboration de rapports nationaux, régionaux et mondiaux qui serviront de base aux examens annuels du Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies (paragr. 15.6 f)); et promouvoir la mise en œuvre de l'ODD 17 du Programme 2030 et sa complémentarité avec la stratégie de coopération pour le développement de l'OIT (paragr. 15.6 i)). Les Etats Membres sont invités à intégrer l'Agenda du travail décent dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris dans les stratégies nationales et régionales de développement durable (paragr. 16 a)).

<sup>2</sup> Rapport du Directeur général «Initiative sur l'éradication de la pauvreté: l'OIT et le Programme 2030», [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_479682.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_479682.pdf).

<sup>3</sup> Objectif de développement durable (ODD) 8: «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.»

ODD et à éviter le chevauchement des activités. Le rôle du secteur privé a été mis en avant. L'implication active des pays a été reconnue comme étant un facteur de réussite déterminant, parallèlement à l'adaptation qu'il conviendra de réaliser, à l'échelle nationale, des stratégies mondiales en faveur de la réalisation des ODD, notamment en intégrant les ODD dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). De nombreux délégués ont fait part de leur volonté d'assumer pleinement le rôle qui leur revenait dans les stratégies nationales en vue de mettre en œuvre le Programme 2030. Beaucoup ont également insisté sur la responsabilité qui incombe à l'OIT de soutenir les efforts de ses mandants tripartites à cet égard, par exemple en facilitant l'élaboration d'approches tripartites, en encourageant les cadres de suivi participatifs, en favorisant le partage des connaissances, en établissant des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis et en aidant au renforcement des capacités des mandants dans les pays en développement.

### Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial

3. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (le forum de haut niveau), principale plate-forme pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, s'est tenu en juillet 2016 sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies, autour du thème central «Garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte». C'était la première fois que le forum de haut niveau se tenait depuis l'adoption du Programme 2030. Durant la première semaine, les discussions ont porté essentiellement sur les examens thématiques, l'intégration et la mise en œuvre des ODD, le suivi et la présentation des rapports, l'appropriation nationale, les thèmes prioritaires, l'engagement multipartite, les moyens de mise en œuvre, les pays devant faire face à des situations particulières et les expériences régionales. Le débat ministériel a inclus des séances thématiques et un débat général<sup>4</sup>.
4. La délégation de l'OIT a été conduite par le Directeur général (pour le débat ministériel), et par le Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats (pendant la première semaine). L'OIT a officiellement présenté la résolution adoptée par la CIT au forum de haut niveau et apporté des contributions substantielles fondées sur la résolution et le rapport du Directeur général à la Conférence<sup>5</sup>. Vingt-deux pays ont présenté des examens nationaux volontaires des premières mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le forum de haut niveau a adopté une déclaration ministérielle<sup>6</sup> qui mentionne à plusieurs reprises les objectifs et les cibles en matière de travail décent. La réunion a montré que la réalisation du Programme 2030 suscite un intérêt et un enthousiasme considérables, de nombreux pays considérant l'emploi et le travail décent comme des priorités majeures devant être abordées dès les premières étapes de la mise en œuvre des ODD. Les thèmes et les ODD retenus pour les prochaines réunions du forum de haut niveau sont:
  - 2017 – *Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation*; avec un examen approfondi des ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim «zéro»), 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (Égalité entre les sexes), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 14 (Vie aquatique);

<sup>4</sup> Le programme détaillé et d'autres documents sont disponibles (en anglais uniquement) à l'adresse: <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2016>.

<sup>5</sup> <http://statements.unmeetings.org/media2/7659723/ilo.pdf> (disponible en anglais uniquement) et <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

<sup>6</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/2016/L.24&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2016/L.24&referer=/english/&Lang=F)

- 2018 – *Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes*; avec un examen approfondi des ODD 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables) et 15 (Vie terrestre);
- 2019 – *Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité*; avec un examen approfondi des ODD 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Inégalités réduites), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

Étant donné son caractère transversal, l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) sera examiné à chaque réunion annuelle du forum de haut niveau.

5. La résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2016, concerne aussi directement la mise en œuvre du Programme 2030<sup>7</sup>. Les négociations sur cette résolution, qui servira à encadrer l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, ont été engagées après dix-huit mois de discussions au Conseil économique et social sur la place que devrait occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement. Ces discussions se sont appuyées sur les constatations d'une équipe de conseillers indépendants<sup>8</sup>, une déclaration de principes communs adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et les propositions du groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). On peut s'attendre à ce qu'un nouvel examen quadriennal complet produise un document d'orientation stratégique de haut niveau qui appellera à accélérer la mise en œuvre de l'initiative actuelle «Unis dans l'action» à partir des procédures opérationnelles normalisées établies par le GNUD, à accroître le pouvoir des coordonnateurs résidents des Nations Unies et à assurer une plus grande efficacité opérationnelle au niveau des pays. A cela s'ajoute un autre thème, qui est la nécessité de combler le fossé existant entre les activités menées par l'ONU dans le domaine humanitaire et celles qui sont axées sur le développement<sup>9</sup>.

## Indicateurs relatifs aux ODD

6. On rappellera que la Commission de statistique de l'ONU a été chargée de présenter une proposition pour un cadre mondial d'indicateurs en vue du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette commission a demandé à son tour à un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur d'élaborer un projet

<sup>7</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet, Assemblée générale des Nations Unies, 71<sup>e</sup> session, document A/71/292/Rev.1, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/292/Rev.1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/292/Rev.1&referer=/english/&Lang=F).

<sup>8</sup> L'équipe d'experts indépendants, nommée par le bureau du Conseil économique et social, était coprésidée par l'ancien Directeur général, M. Juan Somavia, et l'ancien Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Klaus Töpfer, voir ses observations et ses conclusions (disponible en anglais uniquement) à l'adresse: <https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/ita-findings-and-conclusions-16-jun-2016.pdf>.

<sup>9</sup> Cette question a été le thème central du Sommet humanitaire mondial (23-24 mai 2016, Istanbul) au cours duquel l'OIT a organisé un événement parallèle sur le rôle du travail décent dans la gestion de la crise des réfugiés syriens, [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_484812/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_484812/lang--fr/index.htm).

d'indicateurs possibles, qu'elle a examinés à sa réunion de mars 2016<sup>10</sup>. La commission «a accepté comme base pratique et point de départ le projet de cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, présenté dans la liste figurant dans l'annexe IV du rapport, sous réserve de futures améliorations techniques». Elle «a souligné que les indicateurs mondiaux proposés étant destinés au suivi et à l'examen du Programme 2030 au niveau mondial, ils n'étaient pas nécessairement applicables à la situation de chaque pays, et que les indicateurs de suivi aux niveaux régional, national et infranational seraient élaborés aux niveaux régional et national». La commission a également souligné que de nombreux pays auraient du mal à appliquer le cadre d'indicateurs et qu'il faudrait déployer les efforts requis pour renforcer les capacités statistiques nationales<sup>11</sup>. Le rapport de la commission a été adopté par le Conseil économique et social lors de sa réunion de coordination et de gestion, en juin 2016.

7. L'ONU demandera probablement au Bureau d'être le «gardien» des 13 indicateurs suivants: la couverture des socles de protection sociale; les femmes occupant des postes de direction; la productivité; l'emploi informel dans les secteurs non agricoles; le salaire horaire moyen; le chômage; les jeunes non scolarisés, l'emploi ou la formation; le travail des enfants; les accidents du travail mortels et non mortels; le plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale; les dépenses publiques consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi; la part du travail dans le PIB; et les dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination. Dix-sept autres indicateurs présentent également un intérêt pour suivre les progrès accomplis concernant le travail décent. La Commission de statistique de l'ONU a souhaité que toutes les données correspondant à ces indicateurs soient ventilées par sexe, âge et autres critères pertinents.

## II. Le Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030

8. Les travaux visant à rendre opérationnel le Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 ont progressé. En mars 2016, le Directeur général a envoyé à la direction et au personnel du BIT le premier plan destiné à l'ensemble du Bureau<sup>12</sup>. Ce plan, qui sera périodiquement révisé et mis à jour, traduit toute l'importance que revêt le Programme 2030 pour l'OIT. Il doit servir de guide au Bureau et aux mandants, dont la participation à la mise en œuvre du programme sera ainsi renforcée, et il met l'accent sur les actions à engager au niveau des pays, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable. Le plan souligne le fait que le programme et budget pour 2016-17 a en grande partie anticipé la structure des objectifs de développement durable. Ainsi, l'action de l'OIT destinée à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 s'est inscrite pleinement dans les priorités du programme de l'OIT pour la période biennale.
9. Le plan sera mis en œuvre en suivant les grandes orientations stratégiques de la résolution adoptée par la Conférence, ainsi que les processus et priorités des Etats Membres qui, dans la plupart des cas, sont en cours d'élaboration. Entre temps, le déploiement du plan de mise

<sup>10</sup> <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-E.pdf> (disponible en anglais uniquement).

<sup>11</sup> <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/Report-on-the-47th-session-of-the-statistical-commission-f.pdf>

<sup>12</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms\\_510123.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms_510123.pdf)

en œuvre a été organisé autour de six axes: les partenariats, la communication, la recherche et l'élaboration des politiques, la sensibilisation, l'élaboration d'orientations et le renforcement des capacités. L'objectif du plan est le renforcement des capacités de l'OIT et de ses mandants tripartites à participer aux processus d'élaboration des plans nationaux de réalisation des ODD et aux processus de programmation de l'ONU qui y sont liés, ainsi qu'à l'élaboration des PPTD.

10. Une attention toute particulière a été accordée à la préparation d'outils et à l'organisation de formations sur le renforcement des capacités pour les mandants et le personnel du BIT. Avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), le Bureau a mis à la disposition de ses fonctionnaires un cours de formation en ligne et une bibliothèque de ressources (qui sont également utilisés comme introduction à d'autres cours de formation organisés au siège, avec des mandants tripartites par exemple). En mars 2016, le BIT a organisé son premier cours de formation du personnel consacré au travail décent et au Programme 2030, au siège de l'Organisation et, en mai 2016, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a organisé, à Turin, un cours de renforcement des capacités consacré au Programme 2030, à l'intention des organisations de travailleurs. Le BIT a en outre organisé des conférences avec les mandants en Indonésie et au Mozambique en vue de préparer des contributions aux stratégies nationales en faveur du développement durable.
11. Dans la même optique, le Bureau a revu ses orientations en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PPTD. La nouvelle version du manuel sur les PPTD de l'OIT, parue en août 2016, traduit les orientations stratégiques que les mandants de l'OIT ont réaffirmées dans la résolution adoptée par la Conférence. Celle-ci rappelle en effet que les PPTD constituent le cadre principal des activités de soutien menées par le Bureau dans les pays en vue de réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT en fonction des priorités établies par les mandants tripartites nationaux. Le manuel sur les PPTD rend compte des efforts réalisés par l'Organisation pour placer le travail décent au cœur du Programme 2030, et il fournit des orientations sur le soutien qui peut être apporté à la réalisation des objectifs du Programme 2030 au moyen des PPTD, en particulier en intégrant ces derniers à une nouvelle génération de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). En outre, le Bureau a consenti des efforts considérables pour faire en sorte que l'Agenda du travail décent ainsi que le socle normatif de l'OIT et les méthodes de travail tripartites soient intégrés aux nouvelles orientations à l'échelle du système des Nations Unies, comme c'est le cas dans la note d'orientation intitulée «Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030» (publiée en février 2016) et dans les nouvelles directives provisoires sur les PNUAD (publiées en mai 2016), dont la version finale doit être approuvée par le GNUM avant la fin de l'année 2016.
12. Le cadre dans lequel s'inscrit le Programme 2030 a été une référence essentielle pour l'élaboration du plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021 qui sera aligné sur le cycle des cadres analogues utilisés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Lors de l'élaboration des Propositions de programme et de budget 2018-19, le Bureau a systématiquement pointé les liens existant entre les résultats stratégiques et le Programme 2030, et il continuera de le faire au stade final des propositions qu'il soumettra à la session de mars 2017 du Conseil d'administration <sup>13</sup>.
13. Comme le préconise le paragraphe 15.6 e) de la résolution de la Conférence, l'OIT s'est associée à plusieurs alliances liées à l'ODD 8 et à d'autres objectifs portant sur le travail décent:

<sup>13</sup> Une note stratégique interne sur le Programme 2030 et son incidence sur la préparation du programme et budget a été diffusée au sein du Bureau à ce sujet.

- **Alliance 8.7:** Pour donner suite à la cible 8.7 des ODD, l'OIT a établi une alliance dans le but de rassembler les efforts visant à supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains et interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats <sup>14</sup>.
- **Emploi dans le secteur de la santé et croissance économique:** En mars 2016, le Secrétaire général des Nations Unies a établi une Commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance économique, coprésidée par le Président de la France, M. Hollande, et par le Président de l'Afrique du Sud, M. Zuma. Le Directeur général du BIT a participé à cette commission en tant que co-Vice-Président, aux côtés du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le rapport de cette commission, présenté en septembre 2016 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, conduira à une collaboration plus étroite en vue d'atteindre la réalisation de la cible c de l'ODD 3 sur le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement.
- **Autonomisation économique des femmes:** Le Directeur général du BIT participe au Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, placé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU. Ce groupe de haut niveau a pour objectif de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, notamment en déterminant le meilleur moyen pour les femmes d'obtenir un travail décent et de parvenir à l'indépendance financière et en accélérant la réalisation de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.
- **Education 2030:** L'OIT est un partenaire actif du Cadre d'action Education 2030, piloté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et elle siège au comité directeur de l'agenda mondial Education 2030. Le but de ce partenariat est de mobiliser tous les pays et tous les partenaires autour de l'ODD 4 et des cibles qui lui sont associées (les cibles 4.3, 4.4 et 4.5 concernant la formation professionnelle).
- **ONU-Eau:** Le Directeur général occupe actuellement la présidence de l'ONU-Eau pour un mandat de deux ans. Cette plate-forme permet de traiter de questions transversales et de promouvoir une action cohérente au sein du système des Nations Unies sur toutes les questions liées à l'eau douce, notamment sur l'assainissement (ODD 6). Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, consacré au thème «Eau et emplois», a analysé les liens existant entre l'eau et l'Agenda du travail décent dans la réalisation du développement durable.
- **Emploi des jeunes:** Avec l'ensemble du système des Nations Unies, l'OIT a lancé l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes en février 2016 <sup>15</sup>. Cette initiative, qui a inspiré le thème du Sommet sur le monde du travail, organisé en 2016 pendant la Conférence, a pour but d'intensifier les actions au profit des jeunes afin de leur ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi et de les accompagner dans le passage de l'école au monde du travail (cibles 4.4 et 8.6, et ODD 10).

<sup>14</sup> Le lancement officiel de l'Alliance 8.7 (disponible en anglais uniquement) a eu lieu à New York le 21 septembre 2016. Voir <http://www.alliance87.org/?lang=fr>.

<sup>15</sup> Dans le cadre de cette initiative, M. Werner Faymann, ancien chancelier autrichien, a été nommé envoyé spécial pour l'emploi des jeunes par le Secrétaire général de l'ONU en août 2016. M. Faymann travaillera en étroite collaboration avec le BIT.

- **Possibilités d'emploi décent pour les réfugiés:** L'OIT et le HCR ont décidé de travailler ensemble à la promotion de solutions globales et durables et à la protection des droits des réfugiés et des autres personnes concernées en matière de travail décent, conformément aux normes internationales du travail pertinentes, au droit international des droits de l'homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés <sup>16</sup>.
  - **Protection sociale:** Le BIT participe activement au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et à l'Initiative pour un socle de protection sociale. Les travaux de deux dispositifs portent désormais sur la cible 3 de l'ODD 1 relative à la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale. En septembre, l'OIT et la Banque mondiale ont inauguré le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle <sup>17</sup>.
  - **Pacte mondial:** Le premier ministre de la Suède, M. Löfven, a pris l'initiative, en collaboration avec plusieurs Etats Membres, l'OIT, l'OCDE, des entreprises, des syndicats et d'autres organisations, de conclure un Pacte mondial visant à améliorer le dialogue social en faveur du travail décent et d'une croissance inclusive. Cette initiative, qui a été inaugurée le 21 septembre à New York à l'occasion d'une manifestation de haut niveau en présence de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement <sup>18</sup>, contribuera à soutenir la réalisation de l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance inclusive, en faisant du dialogue social un outil indispensable à la réalisation de cet objectif.
- 14.** En s'appuyant sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (financement du développement) et le Programme 2030, l'OIT a progressé dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de coopération pour le développement 2015-2017 adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2015 <sup>19</sup>. Dans l'attente du rapport détaillé sur les avancées de la mise en œuvre de la stratégie que le Bureau soumettra à la 329<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2017), voici quelques exemples illustrant l'état actuel de la mise en œuvre autour des quatre axes définis:
- **Approche ciblée:** Le BIT a renforcé sa participation aux forums internationaux et aux interventions dans les pays fragiles ou touchés par des conflits, en soulignant l'importance du travail décent en tant que passerelle entre l'aide humanitaire et le développement. Le programme de coopération de l'OIT pour faire face à la crise des réfugiés syriens a été largement étendu.
  - **Efficacité:** Le tableau de bord de la coopération pour le développement qui vient d'être mis en place permet de visualiser les flux financiers liés aux contributions volontaires <sup>20</sup>. En outre, l'OIT a rejoint les quelque 470 organisations qui publient des données par le biais de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) <sup>21</sup>.

<sup>16</sup> [http://www.ilo.org/pardev/news/WCMS\\_495746/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/pardev/news/WCMS_495746/lang--en/index.htm)

<sup>17</sup> [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_526137/lang--fr](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_526137/lang--fr).

<sup>18</sup> Voir <http://www.theglobaldeal.com> et <http://www.theglobaldeal.com/news/the-launch-of-the-global-deal-initiative/index.html> (disponibles en anglais uniquement).

<sup>19</sup> Document GB.325/POL/6.

<sup>20</sup> [www.ilo.org/dashboard](http://www.ilo.org/dashboard) (disponible en anglais uniquement).

<sup>21</sup> <https://iatiregistry.org/> (disponible en anglais uniquement).

- **Renforcement des capacités:** L'OIT et le Centre de Turin poursuivent leurs efforts de renforcement des capacités pour aider les mandants soucieux d'infléchir les politiques nationales et de participer aux mécanismes nationaux de suivi et de contrôle des ODD. De plus, les programmes pilotes du Bureau, qui visent à améliorer le suivi par les mandants de la coopération pour le développement de l'OIT, par le biais de comités tripartites sur le travail décent dans certains pays, devraient contribuer à améliorer l'appropriation, la pertinence et la pérennité des actions menées dans le domaine de la coopération pour le développement par l'OIT. Dans la mesure du possible, ces comités s'inspireront et seront le prolongement des organes directeurs des PPTD existants. Le Bureau a d'ailleurs recensé 16 pays dans lesquels les mandants sont consultés pour piloter des comités nationaux tripartites sur le travail décent ayant une fonction de contrôle de la coopération pour le développement <sup>22</sup>.
- **Mobilisation de ressources:** La consolidation et la diversification des sources de financement de l'OIT restent une priorité pour le Bureau. La page Web intitulée «L'OIT en action: Résultats 2014-2015» rend compte des activités de l'Organisation en matière de coopération pour le développement <sup>23</sup>.

### III. Les prochaines étapes

15. La mise en œuvre du Programme 2030 a pour effet de réorienter l'action des Nations Unies et du système multilatéral en faveur du développement durable. Cela est vrai tant pour la collecte et la compilation que pour la recherche et l'analyse des données, qu'elles soient en rapport avec l'élaboration des politiques ou les activités opérationnelles; c'est également le cas pour ce qui est de la coopération pour le développement, mais aussi pour l'évaluation et l'examen des actions menées. En outre, le Programme 2030, fondé sur les droits, est universel et s'applique à la fois aux pays développés et aux pays en développement.
16. Au fur et à mesure que les pays se mobilisent pour mettre en œuvre les ODD, la participation des mandants tripartites de l'OIT dès les premières étapes de la mise en place des nouvelles structures nationales de gouvernance est cruciale. Le rôle des bureaux de pays au sein des équipes de pays des Nations Unies et leur participation aux processus préparatoires des rapports nationaux sur le développement durable et aux mécanismes de contrôle et de suivi sont également importants et vont contribuer à la prise en compte du travail décent dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les bureaux régionaux de l'OIT participeront activement aux processus de suivi et d'examen à l'échelle régionale.
17. Pour ce qui est de la coopération opérationnelle, l'OIT devra suivre de près les négociations finales qui aboutiront au nouvel examen quadriennal complet. Depuis longtemps, l'OIT considère qu'un système multilatéral plus cohérent et efficace est essentiel pour réaliser l'objectif du travail décent, ce qui a été confirmé une nouvelle fois par la résolution de la Conférence. De plus, l'OIT doit accorder une attention toute particulière au rôle que joueront les équipes de pays des Nations Unies en matière de coordination du soutien fourni au niveau national, pour s'assurer que les priorités des mandants tripartites seront pleinement prises en compte. Après l'adoption de l'examen quadriennal complet en décembre 2016, le Conseil d'administration pourra souhaiter débattre de ses implications pour l'OIT.

<sup>22</sup> Afrique du Sud, Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Colombie, Ethiopie, Haïti, Honduras, Indonésie, Jordanie, Kenya, Népal, Pakistan, Tadjikistan, Tunisie et Zambie.

<sup>23</sup> <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/results-based-management/reporting/2014-2015/lang--fr/index.htm>.

- 18.** Les nouveaux indicateurs définis par la Commission de la statistique de l'ONU pour suivre les progrès au regard des 17 ODD et des 169 cibles ont des répercussions importantes pour l'OIT. Les 13 indicateurs dont l'OIT sera probablement le gardien nécessiteront un investissement majeur pour aider les pays, en particulier les moins développés, à générer des données ventilées et pour compiler les indicateurs mondiaux. Afin de soutenir de façon concrète la production, la compilation et la diffusion des indicateurs des ODD relatifs au travail décent, l'OIT va organiser une académie des statistiques du marché du travail avec le Centre de formation de Turin, à laquelle participeront 15 Etats Membres et mandants. Le BIT fournira également une assistance technique sur les aspects méthodologiques des indicateurs afin de rendre les examens nationaux plus fiables et d'adapter les indicateurs aux réalités nationales, principalement pour les pays présentant des rapports sur une base volontaire pour le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et au forum de haut niveau, ainsi que pour les PPTD. En outre, des travaux vont être engagés pour poursuivre la mise au point d'indicateurs de la catégorie III, et en particulier pour créer un cadre d'indicateurs relatifs au travail décent qui complète le cadre général des indicateurs relatifs aux ODD. La propre capacité de l'OIT à soutenir les mandants tripartites et l'ONU devra être renforcée.
- 19.** Il se peut que des Etats Membres souhaitent développer des cadres d'indicateurs qui leur seraient propres et qui utiliseraient ou adapteraient les indicateurs mondiaux. La résolution de la Conférence invite l'OIT à «renforcer, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, un cadre pour des indicateurs du travail décent permettant aux Membres de mesurer leurs progrès sur la voie du travail décent, en fonction des besoins et de la situation du pays» et à «appuyer les efforts déployés par les Membres pour utiliser des indicateurs du travail décent appropriés aux besoins et à la situation des pays afin de suivre et d'évaluer les progrès réalisés» (paragr. 15.5 *d*) et *e*). Concernant l'indicateur 8.8.2 relatif à la protection des droits au travail, il faut savoir que le Directeur général a proposé de n'utiliser que les sources de l'OIT et de ventiler les données de la cible correspondante tout en respectant les règles applicables aux indicateurs de la Commission de la statistique de l'ONU.
- 20.** Pour l'avenir, le forum politique de haut niveau inscrira tous les ans à son programme de travail un examen des tendances et l'élaboration d'une action politique sur les objectifs et les cibles revêtant une importance particulière pour l'OIT (voir paragr. 4). Les examens de 2017 et 2018 devraient déjà fournir à l'OIT des occasions de participer aux discussions sur les nombreux objectifs qui intéressent ses mandants, mais l'attention particulière qui sera accordée à l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance inclusive pendant l'année du centenaire de l'OIT, en 2019, est particulièrement opportune. Au-delà de la contribution que pourraient apporter les discussions récurrentes de la Conférence concernant la participation de l'OIT à ce suivi et à ces examens<sup>24</sup>, la résolution de la Conférence invite le Conseil d'administration et le Directeur général à «examiner la possibilité d'organiser un échange tripartite de haut niveau sur le rôle du travail décent dans le Programme 2030 et le rôle moteur de l'OIT dans les objectifs liés au travail décent» (paragr. 17 *b*). Cet échange pourrait servir à préparer la contribution apportée au forum politique de haut niveau sous la direction de l'OIT.
- 21.** En conséquence, le Conseil d'administration voudra peut-être inclure un point à l'ordre du jour de sa session de mars 2017 en vue d'examiner la contribution de l'OIT au thème choisi pour la réunion de juillet 2017 du forum de haut niveau, qui est d'«éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation». Des agences partenaires concernées pourraient également participer à cette discussion de haut niveau. De la même façon, on pourrait envisager, en mars 2018, une discussion du Conseil d'administration sur «le travail décent et la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes». En 2019, sachant que le thème du forum politique de haut niveau est: «donner les moyens d'action

<sup>24</sup> Voir document GB.328/INS/5/2.

aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité» et que ce thème inclut l'ODD 8, le Conseil d'administration voudra peut-être inscrire à l'ordre du jour de sa session de mars 2019 une discussion de haut niveau sur le travail décent pour le développement durable. Au niveau régional, les réunions régionales Asie et Pacifique (2016), d'une part, et Europe et Asie centrale (2017), d'autre part, devraient inclure parmi leurs thèmes centraux la mise en œuvre du Programme 2030, comme cela a été fait en décembre 2015 à la Réunion régionale africaine.

### **Projet de décision**

#### **22. Le Conseil d'administration demande au Directeur général:**

- a) de mettre à profit les sessions de mars 2017, 2018 et 2019 du Conseil d'administration pour engager une discussion tripartite sur la contribution de l'OIT à l'examen annuel effectué par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies, en fonction du thème et des objectifs de développement durable retenus pour chaque examen annuel;*
- b) à cet égard, d'organiser un débat de haut niveau pendant la session de mars 2017 du Conseil d'administration sur les questions relatives au travail décent en rapport avec le thème du forum de haut niveau de 2017 qui est d'«éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation»;*
- c) de rendre compte au Conseil d'administration à sa session de mars 2017 du résultat des discussions au sein des Nations Unies relatives au nouvel examen quadriennal complet et à d'autres activités de mise en œuvre du Programme 2030;*
- d) de continuer à faire en sorte que les questions relatives au travail décent dans le Programme 2030 soient intégrées aux Propositions de programme et de budget 2018-19, en renforçant notamment la capacité de l'OIT à soutenir ses mandants et en contribuant à l'élaboration du cadre d'indicateurs pour le développement durable mis en place à l'échelle des Nations Unies.*